

## *C'était Noël avant l'heure aux écoles !*

Confinement oblige, la municipalité n'a pas pu proposer de spectacle d'illuminations ni convier les enfants à la rencontre du Père Noël. Mais, la commission culture a voulu maintenir l'esprit de la fête dans le respect des consignes sanitaires et a décidé d'offrir à tous les enfants des écoles et de la crèche, des cadeaux. Chaque enfant s'est vu remettre un sac comprenant un jus de fruits, des papillotes, un sucre d'orge, une madeleine, un père Noël en chocolat, une baguette magique lumineuse et un livre correspondant à son âge. Tout a été préparé avec soin par la commission et les commerçants du village



## Informations municipales

### Conseil municipal du 8 décembre 2020 : budget de fin d'année

Après compte rendu des actes, le conseil adopte les **réajustements budgétaires** de fin d'année. L'équilibre du budget est porté 6 630 757.79 € en fonctionnement et à 1 346 400.00 € en investissement. Il décide de confier au **centre de gestion** la gestion des dossiers de sinistres dans le cadre de l'assurance groupe statutaire contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux avant de renouveler la convention pour un an avec le **comité social de La Métropole** et ainsi faire bénéficier ses agents des prestations du comité social du Grand Lyon moyennant une participation de 7 887,96 €

Le Conseil approuve ensuite le versement d'une subvention exceptionnelle de **1 000 € aux Restaurants du cœur du Rhône** qui font face en raison de la crise sanitaire et au confinement, à la fois à un afflux de demandes, à une baisse des dons en nature mais aussi à la diminution du nombre de bénévoles.

Le Conseil décide de confier la gestion de la fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation à la SPA en renouvelant la **convention avec la SPA** pour une durée de 1 an et moyennant une participation de 0,60€/habitant. Il renouvelle également sa convention avec SOLIHA pour 3 ans concernant le suivi opérationnel des **opérations façades** qui vise à inciter les particuliers au ravalement des façades de leur maison, en accordant des subventions qui vont de 10% à 40% du montant des travaux (dans un plafond de 25 €/m<sup>2</sup>) lorsque certaines conditions sont réunies. Cette opération permet ainsi de revaloriser le bâti ancien de la commune. Ainsi, en 12 ans, 53 démarches de conseil ont été menées pour un montant de travaux engagés de près de 300 000 €. La mission de SOLIHA, est d'assurer un suivi opérationnel en assurant gratuitement pour les particuliers : le conseil, le montage du dossier de subvention, la vérification des travaux pour la libération de l'aide

Enfin, en clôture, bien que la saison ne permette pas aux associations en conventionnement avec la mairie de remplir leurs objectifs d'animation du village, puisque les activités ne peuvent se poursuivre normalement, le Conseil décide de maintenir l'effort et de renouveler le principe du **conventionnement avec les associations** bénéficiant d'une aide municipale annuelle de plus de 23 000 € incluant la subvention de fonctionnement et les avantages liés à la mise à disposition des locaux et frais afférents

## La Mairie vous informe ...

### Des horaires des services publics pendant les congés

- **Mairie** : elle sera fermée les samedis 26 décembre et 2 janvier ainsi que les jeudis après-midi du 24 et 31 décembre
- **La Poste** : elle sera fermée les samedis 26 décembre et 2 janvier
- **Médiathèque** : elle sera fermée les samedis 26 décembre et 2 janvier. Elle reste ouverte tous les jours habituels aux horaires habituels dans la limite de 4 personnes

### Commission Enfance, jeunesse et éducation : inscriptions à l'école maternelle

**Etape mairie** : pour justifier de votre rattachement au périmètre scolaire de Solaize, rassemblez les documents suivants et transmettez-les à l'accueil en mairie ou envoyez les par mail à [info@mairie-solaize.fr](mailto:info@mairie-solaize.fr) :

- Une copie de votre livret de famille,
- un justificatif de domicile à Solaize de moins de 3 mois,
- le carnet de vaccination de votre enfant,
- si vous venez d'emménager à Solaize, le certificat de radiation de l'école de provenance

**Etape école** : votre dossier est complet, un certificat vous est alors délivré dès signature par Monsieur Le Maire. Muni de ce document, vous prenez rdv auprès de la directrice Christel SECCHI à partir du lundi 4 janvier. Prendre rendez-vous par mail [ce.0692815k@ac-lyon.fr](mailto:ce.0692815k@ac-lyon.fr), téléphone **04.78.02.85.85** ou en vous rendant directement à l'école après 11h45 ou 16h30 ou le jeudi toute la journée.



### Commission cadre de vie et sécurité

**Récupération des sapins** : chaque année, Solaize et le Grand Lyon s'associent pour récupérer vos sapins après les fêtes. Déposer votre sapin du **4 au 16 janvier 2020** sur le parking des écoles dans l'espace prévu.

Aux premiers flocons, La Métropole agit. Pour savoir si et quand le déneigement de votre rue sera fait ou pour contacter la Métropole : [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr) < **cadre de vie < Propreté, collecte, déchetterie, neige**



Des vendeurs de calendriers se présentant comme éboueurs, sonnent aux portes des logements des habitants du territoire métropolitain. La Métropole de Lyon tient à informer la population qu'il est strictement interdit à ses agents ou à ses prestataires d'effectuer ce type de démarche. Il est donc recommandé aux habitants du territoire de refuser toute proposition de personnes se prévalant de leur appartenance à la collectivité

## Informations des associations

### Information de la société de chasse de Solaize

Nous assistons cette année à une augmentation très importante de la population de sangliers. Ces animaux très opportunistes commencent à provoquer des dégâts dans les cultures et les jardins, ils peuvent aussi engendrer des accidents lors de collision avec les véhicules. En principe ils ne sont pas dangereux, néanmoins nous vous conseillons de tenir votre chien en laisse lors de promenades dans les bois et de faire attention quand vous circulez en voiture surtout sur la rue Gilbert Descrottes (pain de sucre). La société de chasse fait tout ce qui est en son pouvoir pour limiter l'accroissement de cette population.

## Informations des particuliers

- Nouveau service à Solaize : jeune diplômé ramoneur fumiste, pompier volontaire à st Symphorien d'Ozon et habitant de Solaize, a créé sa société de ramonage et d'entretien des poêles : Petit Loup Ramonage. Il informe de l'existence de ce service et souhaite faire passer un message de prévention sur l'obligation des détecteurs de fumée dans les habitations, la recommandation d'avoir un détecteur de CO2 associé au chauffage gaz, bois et fioul. Enfin il rappelle que le règlement sanitaire départemental leur impose 2 ramonages annuel dont 1 pendant la période d'utilisation. [www.Petitloup-ramonage.fr](http://www.Petitloup-ramonage.fr) ou [Yohannsalles@yahoo.fr](mailto:Yohannsalles@yahoo.fr) ou **06 72 77 85 85**

Pour passer sur le **FLASH** ou le **PANNEAU** [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr) puis



Toute l'équipe du Flash Info vous souhaite de bonnes fêtes

